

En ligne tous les mercredis

25 février 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Valls recourt à l'article 49-3 pour adopter la loi Macron sans vote](#)
- [L'Assemblée nationale rejette la motion de censure du gouvernement](#)
- [Le recours au 49-3, un « camouflet » pour l'exécutif selon la presse](#)
- [Inflation négative en janvier pour la première fois depuis 2009](#)
- [Cisco mise gros sur les start-up françaises](#)
- [Les montants levés via le crowdfunding ont doublé en 2014](#)
- [Oxfam accuse trois banques françaises de "spéculer sur la faim"](#)
- [La désindustrialisation de la France se ralentit](#)
- [Les garanties publiques à l'export pourraient changer de main](#)
- [Déficit : des sanctions contre la France ne sont pas exclues, selon Moscovici](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Comment les hôpitaux négocient leurs tarifs avec le gouvernement](#)
- [On pourrait économiser 10 milliards d'euros sur le médicament](#)

FISCALITE

- [Fraude fiscale : mandats d'arrêt contre trois anciens dirigeants d'UBS en Suisse](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Casino durement impacté par la guerre des prix et les effets de change](#)
- [Fraude fiscale : l'incroyable confession de l'héritière de Nina Ricci](#)
- [PSA affiche un bilan 2014 encourageant](#)
- [Uber dépose une nouvelle plainte contre la France](#)
- [Écoutes judiciaires : une société privée réclame 8 millions d'euros à l'État](#)
- [Areva annonce une perte nette de 4,9 milliards pour 2014](#)
- [Sanofi : un bonus de 4 millions pour le nouveau patron a du mal à passer](#)

- [La Poste : la CGT déplore 6 284 suppressions d'emplois malgré un chiffre d'affaires « record »](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- ["La santé pour tous ?" par Dominique Polton, prix EN3S 2015](#)

DERNIERE NOUVELLE

- [Déficit - Sapin : "On fera moins que 4,4 % du PIB"](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Valls recourt à l'article 49-3 pour adopter la loi Macron sans vote

Le 17/02/2015, le **premier ministre, M. Valls**, au motif d'une majorité incertaine, a annoncé le recours à l'article 49-3 de la Constitution pour adopter la loi Macron sans vote. **L'UMP** a annoncé de son côté le dépôt d'une motion de censure. Si cette motion de censure devait être votée, le gouvernement devrait alors démissionner. **Manuel Valls** : « *[j']engage la responsabilité du gouvernement [avec l'article 49-3 de la Constitution]. Une majorité existe vraisemblablement sur ce texte, mais elle est incertaine. Dès lors, je ne prendrais aucun risque* ». **Quelques réactions. Bruno Le Roux, président du groupe socialiste** : « *Il n'était pas possible de prendre le moindre risque sur une loi où nous avons une majorité trop courte. Je me félicite de cette décision d'autorité du Premier ministre pour éviter ce qui aurait pu être un accident* ». **Laurent Baumel, député PS "frondeur"**, à savoir s'il voterait une éventuelle motion de censure : « *Evidemment non, notre objectif n'est pas de faire tomber le gouvernement, il n'y a pas de majorité à gauche pour une politique d'inspiration sociale libérale. C'est l'échec d'une méthode qui a consisté à ne pas vouloir entendre* ». **Jean-Luc Mélenchon, Parti de gauche** : « *[L'utilisation de l'article 49-3 est] un échec pour le Premier ministre [et marque] le constat de décès de la majorité de 2012* ». **Hervé Mariton, député UMP** : « *J'ai l'impression que Valls va au 49-3 au seul motif qu'il ne supporterait pas que le texte soit voté avec quelques voix de droite, c'est un peu triste* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150217.OBS2708/en-direct-loi-macron-un-conseil-des-ministres-convoque-en-urgence.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150217_NLNODERMIN- -loi-macron-valls-recourt-a-l-article-49-3-pour-que-le-texte-soit-adopte-sans-vote-en-direct#xtor=EPR-4-\[DerMin\]-20150217](http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/20150217.OBS2708/en-direct-loi-macron-un-conseil-des-ministres-convoque-en-urgence.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150217_NLNODERMIN- -loi-macron-valls-recourt-a-l-article-49-3-pour-que-le-texte-soit-adopte-sans-vote-en-direct#xtor=EPR-4-[DerMin]-20150217)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 17/02/2015, avec AFP)

● L'Assemblée nationale rejette la motion de censure du gouvernement

Le 19/02/15, l'Assemblée nationale a rejeté la motion de censure du gouvernement déposée par l'UMP et l'UDI. Cette motion de censure était une réponse à l'utilisation de l'article 49-3 de la constitution française par le premier ministre, M. Valls. **Le vote ?** Pour la motion : 234 députés (198 UMP, 23 des 30 députés UDI, 1 députée affiliée aux écologistes, 6 des 15 députés de la gauche démocrate et républicaine, 6 non-inscrits). Pour que la motion passe, ils auraient dû être 289 pour. **M. Valls** : « *La loi croissance et activité passe à l'Assemblée. Rien n'arrête le mouvement de la réforme !* ». **Roger-Gérard Schwartzberg**, président du groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste : « *Nous faisons toute confiance au premier ministre, au gouvernement, pour continuer à agir pour le progrès et la défense des valeurs républicaines. [...] Le temps n'est pas aux divergences, même légitimes, mais au rassemblement sur l'essentiel* ». **François de Rugy**, coprésident du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV) : « *[Les écologistes ne sont] pas dans l'opposition [et ne voteront pas cette motion de censure qui] ne mène nulle part* ». **Julien Bayou**, porte-parole national d'EELV : « *[Il n'y a qu'une] seule majorité à l'Assemblée, celle pour mener le programme de 2012* ». **André Chassaigne, PCF** : « *[Le] 49-3 [...] bâillonne les députés qui voulaient voter contre [la loi Macron]. Nous refusons ce chantage politique tant notre parole est libre. [...] Il fallait retirer ce texte indigeste sur le fond comme sur la forme* ». **Christian Jacob**, président du groupe parlementaire de l'UMP : « *Le 49-3, c'est l'arme qu'utilisent les faibles. Et vous êtes faibles, car votre bilan est catastrophique. Votre obsession n'est pas de réformer, votre obsession est de durer pour construire votre image personnelle. [La] petite loi Macron [...] se situe entre pas grand-chose et pas du tout* ». Avant d'appeler le président de la république à dissoudre l'Assemblée nationale et à « *renvoyer les députés devant leurs électeurs* ».

Philippe Vigier, le président du groupe de l'UDI : « *Ce quinquennat s'est arrêté mardi à 16 h 25. [...] [L'utilisation de cet article] est la manifestation de votre impuissance et de votre faiblesse* ». La motion ayant été rejetée, la loi Macron a donc été adoptée, sans vote, en première lecture à l'Assemblée nationale. Elle va être maintenant transmise au Sénat.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/02/19/les-deputes-debattent-de-la-motion-de-censure_4579954_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 19/02/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Le recours au 49-3, un « camouflet » pour l'exécutif selon la presse

Les diverses réactions des éditorialistes de la presse hexagonale :

- **Le Parisien-Aujourd'hui en France** : « Hier, 16 h 25, la majorité explose ».
- **La Croix** : « La loi Macron fait tanguer la majorité ».
- **Le Figaro, Paul-Henri du Limbert** : « La majorité se fracasse sur la loi Macron. [On] retiendra surtout de ce 17 février une vérité simple que l'on pressentait depuis plusieurs mois : Manuel Valls n'a plus de majorité ».
- **L'Opinion, Nicolas Beytout** : « [Manuel Valls est bel et bien] privé de majorité pour réformer. [On se désole du] spectacle pitoyable que vient de donner la majorité présidentielle - mais faut-il encore l'appeler ainsi ? ».
- **Les Echos, via Cécile Cornudet**, évoque « le tournant du 49-3 [et] un moment de crise aiguë entre l'exécutif et sa majorité ».
- **L'Humanité** estime que les députés ont donné un « camouflet » à l'exécutif, auquel Manuel Valls a répondu par un « coup de force ».
- **Libération, Laurent Jauffrin** : « 49-3 *Manu militari* ! [...] François Hollande et Manuel Valls ont sorti l'arme fatale, cet article 49-3 qui est la béquille des gouvernements minoritaires ».
- **Ouest France, Michel Urvoy** : « Aujourd'hui, aucune force politique ne peut gouverner seule. Sauf à s'allier avec le diable. [...] Il faudra sans doute inventer d'autres majorités ».
- **Le Journal de la Haute-Marne, Patrice Chabanet** : « [Se pose] la question de la survie du premier ministre, [qui] risque d'essuyer deux revers majeurs en moins de deux mois : une majorité introuvable pour la loi Macron et, très probablement, une lourde défaite aux élections départementales de mars ».
- **L'Alsace, Raymond Couraud** : « [Le 49-3] a permis de sauver un texte en charpie, mais il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus ».
- **Les Dernières Nouvelles d'Alsace, Didier Rose** : « Il [le 49-3, Ndlr] fracture la majorité et installe le premier ministre dans la position de réformateur coupé de ses bases [qui] veut avancer. Mais ça risque de devenir de plus en plus dur ».
- **La Voix du Nord, Hervé Favre** : « Le débat est "suspendu" a dit hier Manuel Valls en sortant le 49-3. La volonté d'aller plus loin dans les réformes aussi ? ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/18/le-recours-au-49-3-un-camouflet-pour-l-executif-selon-la-presse_4578451_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 18/02/2015, avec AFP)

● Inflation négative en janvier pour la première fois depuis 2009

Le 19/02/15, l'**Insee** a annoncé que les prix à la consommation en France en janvier avaient affiché une baisse de 0,4 % par rapport au même mois de 2014. La France n'avait pas connu d'inflation négative depuis 2009. De décembre à janvier, les prix ont baissé de 1 %

Pourquoi ? A cause, « pour l'essentiel », des soldes d'hiver. Autre cause du ralentissement de l'inflation : le recul des prix de l'énergie, qui baissent sans discontinuer depuis six mois.

L'Expansion : « Ces prix ont reculé en janvier de 7,1 % sur un an et 2,1 % sur un mois ». Si le phénomène devait se poursuivre durant encore plusieurs mois, la France entrerait alors en déflation. **L'Expansion** : « La déflation correspond à une période de baisse des prix ainsi que des salaires suffisamment prolongée pour retarder les achats des consommateurs et décourager les investissements des entreprises. Une fois installé, ce phénomène paralysant pour l'économie est difficile à déloger ». La France n'est pas seule à connaître pareille situation ; l'ensemble de la zone euro est touchée. Un chiffre avancé par l'Insee permet toutefois un soupçon d'optimisme : « L'indicateur d'inflation dite "sous-jacente", très suivi des économistes parce que calculé sans tenir compte des biens les plus volatils (énergie notamment), et donc censé représenter la dynamique profonde de l'économie, a en effet légèrement augmenté en janvier, de 0,2 % sur un an. ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/inflation-negative-en-janvier-pour-la-premiere-fois-depuis-2009_1653043.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 19/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Cisco mise gros sur les start-up françaises

Le 16/02/15, le premier ministre, **Manuel Valls**, suite à une rencontre avec **John Chambers**, le PDG du groupe Cisco, a indiqué que l'entreprise américaine allait investir cent millions de dollars (88 millions d'euros) dans des start-up françaises. Ce partenariat entre Cisco et l'Etat français englobe des coopérations dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle aux métiers des réseaux numériques. Il comprendra également des collaborations académiques et industrielles dans les domaines de la cybersécurité, des réseaux intelligents et de la ville intelligente. **L'objectif ?** « *La formation de 200 000 personnes en trois ans, et le financement de plusieurs chaires d'excellence* ». Sont parties intégrantes du projet la mise en œuvre d'une "smart city" (un projet pilote dans une ville française) et un travail d'accompagnement de l'innovation numérique.

<http://www.latribune.fr/technos-medias/20150217trib8f85b2f92/cisco-mise-gros-sur-les-start-up-francaises.html>

(Source : www.latribune.fr du 17/02/2015, avec Reuters)

● Les montants levés via le crowdfunding ont doublé en 2014

Le 18/02/15, l'association Financement participatif France (FPF), qui fédère l'ensemble des acteurs des plateformes de financement participatif en France (crowdfunding) a publié des chiffres, qui révèlent un record de levée d'argent via le crowdfunding. Ce sont en effet 152 millions d'euros qui ont été collectés en 2014 sur les 46 sites français de crowdfunding, contre 78,3 millions en 2013. Ce mode de financement est en constante évolution : 11 millions d'euros récoltés en 2011, 25 millions en 2012. Un constat : en trois ans, la collecte de fonds a été multipliée par 13. **Nicolas Lesur, le président de FPF** : « *Ces chiffres témoignent de l'enthousiasme des Français pour le financement participatif et confirment la croissance dynamique du secteur. La France se situe ainsi en tête des pays d'Europe continentale pour la finance participative* ». Pour l'année 2014, ce sont en tout 20 380 projets qui ont pu voir le jour l'année dernière grâce au crowdfunding, « *soit déjà près d'un tiers des projets soutenus depuis l'arrivée de ce financement par la foule en France en 2008* ». **Challenges** : « *Cet intérêt croissant des internautes bénéficie à des secteurs variés. Alors que les plateformes de don soutiennent majoritairement des projets culturels et solidaires (82 % des projets des plateformes de don avec récompense, 70 % des projets des plateformes de don simple), les sites de prêt et de capital contribuent principalement aux projets de développement des entreprises, qui sont en nette hausse (quasiment 100 % des projets), ce qui constitue une tendance forte du secteur* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150218.CHA3194/financement-participatif-deux-fois-plus-d-investissements-en-2014.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150218_NLCHAACU18H_-les-montants-leves-via-le-crowdfunding-ont-double-en-2014#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150218](http://www.challenges.fr/entreprise/20150218.CHA3194/financement-participatif-deux-fois-plus-d-investissements-en-2014.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150218_NLCHAACU18H_-les-montants-leves-via-le-crowdfunding-ont-double-en-2014#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150218)

(Source : www.challenges.fr du 18/02/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Oxfam accuse trois banques françaises de "spéculer sur la faim"

Le 23/02/15, l'ONG **Oxfam France** a publié un rapport dans lequel elle accuse certaines banques françaises de spéculer sur les prix des matières premières via des fonds de placement. Ce au mépris des engagements pris par certaines d'entre elles. **Oxfam France** : « *Trois groupes bancaires français proposent toujours à leurs clients des outils permettant de spéculer sur les prix des matières premières agricoles : BNP Paribas, Société Générale et BPCE via Natixis. [...] Le montant total des fonds gérés par les banques françaises et exposés aux matières premières agricoles s'élève aujourd'hui à au moins 3,561 milliards d'euros. [Ces] activités toxiques mettent en péril le droit à l'alimentation de certaines de millions de personnes [et] la spéculation galopante aggrave la volatilité des prix alimentaires. [En 2013 certains établissements bancaires avaient pris] des engagements forts pour réduire ou stopper leurs activités spéculatives sur les matières premières agricoles* ». **Clara Jamart**, une responsable de l'association, sur **la Société Générale** : « *La Société Générale a certes fait un important effort de transparence et a globalement tenu ses promesses (en termes de non-ouverture de nouveau fonds, ndlr) mais c'est aujourd'hui la banque française qui spéculé le plus sur la faim [avec un montant total de fonds actifs estimé à 1,359 milliard]* ». **Sur BNP Paribas**, qui totaliserait 11 fonds pour un montant de 1,318 milliard d'euros en 2013,

Oxfam : « [Elle] n'a tout simplement pas respecté ses engagements ». **Sur le groupe BPCE** dont le montant de son unique fonds s'élèverait à 884 millions, **Oxfam** précise : « Il était le seul à n'avoir pas fait de promesses en 2013 ; il est largement temps qu'il assume enfin ses responsabilités ». Enfin, **sur le Crédit Agricole**, **Oxfam** dit : « [Le Crédit Agricole] semble bien avoir cessé toute activité spéculative sur les marchés agricoles, mais refuse toujours de prendre des engagements fermes dans la durée ». **La Tribune** : « En 2013, Oxfam avait dénoncé le fait que des banques françaises contrôlaient 18 fonds aux performances, totalement ou en partie, liées à l'évolution du prix des matières premières agricoles : étaient visées BNP Paribas (avec 10 fonds), Société Générale et Crédit Agricole via leur filiale commune Amundi (7 fonds) ainsi que Natixis (1). Au total, ces fonds géraient 2,58 milliards d'euros, selon l'association ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/20150223tribafa358ee5/oxfam-accuse-trois-banques-francaises-de-speculer-sur-la-faim.html>

- Le communiqué de presse d'Oxfam :

<http://www.oxfamfrance.org/communique-presse/marches-agricoles-et-prix-alimentaires/speculation-des-banques-sur-matieres>

- Le rapport d'Oxfam dans son intégralité (22 pages) :

http://www.oxfamfrance.org/sites/default/files/file_attachments/policy_paper/rapport_oxfam_france_reforme_bancaire_120213.pdf

(Source : www.latribune.fr du 23/03/2015, avec Reuters)

● La désindustrialisation de la France se ralentit

Le 18/02/15, le site de veille économique **Trendeo** a indiqué qu'en 2014, 163 sites industriels avaient été ouverts en France (contre 41 en 2013), tandis que 217 usines avaient fermé leurs portes (soit 50 de moins qu'en 2013). Ce qui signifie que si la désindustrialisation de l'Hexagone ralentit, elle se poursuit néanmoins. **Trendeo** : « Le rythme de cette évolution est encore insuffisant pour que le solde net des créations et suppressions devienne positif. [...] Les usines qui se créent sont également de plus en plus petites en termes d'emplois, avec une baisse de 32 % depuis 2009 ». Ainsi en 2014, 49 emplois en moyenne ont été générés par site industriel créé (contre 59 en 2013). Depuis 2009, début de la crise, ce sont en tout 1 576 usines qui ont fermé leurs portes en France, contre 1 000 qui ont été créées.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-desindustrialisation-de-la-france-se-ralentit_1652914.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 18/02/2015, avec AFP)

● Les garanties publiques à l'export pourraient changer de main

Le 23/02/15, le gouvernement a déclaré avoir « engagé une réflexion » sur la possibilité de transférer l'activité de gestion des garanties publiques à l'export, actuellement réalisée par l'assureur-crédit Coface, au groupe public Bpifrance. **Les ministères de l'Economie et des Finances** dans un communiqué commun : « [Cette réflexion s'inscrit] dans un travail de renforcement et de modernisation du dispositif de soutien public aux exportations des entreprises françaises. [...] En cas de décision favorable, le schéma cible sera arrêté d'ici la fin de l'année 2015, pour une mise en œuvre rapide ». 12 000 entreprises sont concernées.

[http://www.challenges.fr/economie/20150223.CHA3303/les-garanties-publiques-a-l-export-pourraient-changer-de-main.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150223_NLCHA ACTU10H- -les-garanties-publiques-a-l-export-pourraient-changer-de-main#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150223](http://www.challenges.fr/economie/20150223.CHA3303/les-garanties-publiques-a-l-export-pourraient-changer-de-main.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150223_NLCHA ACTU10H- -les-garanties-publiques-a-l-export-pourraient-changer-de-main#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150223)

(Source : www.challenges.fr du 23/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Déficit : des sanctions contre la France ne sont pas exclues, selon Moscovici

Le 27/02/15, la Commission européenne doit se prononcer sur le budget 2015 de la France. A cette occasion, elle avancera une nouvelle recommandation sur le calendrier de réduction des déficits. **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques, s'est exprimé le 23/02/15 sur France 2 : « On a les données sur la table et j'espère qu'on va trouver un bon accord. Un bon accord est toujours préférable à de mauvaises sanctions mais des sanctions peuvent être aussi nécessaires quand il n'y a pas d'accord. [...] Il est indispensable que le déficit se réduise à un rythme prévu par les règles européennes, c'est-

à-dire de 0,5 point de PIB [par an]. [Sur ce point, le gouvernement français a] bien avancé, [mais] il ne peut pas y avoir de dérogation aux règles. [...] Si les réformes ne sont pas faites, si les déficits ne se réduisent pas, nous n'avons pas le choix par rapport à nos textes. [D'éventuelles sanctions seraient un] échec. L'Europe est là pour convaincre, pour inciter à la réforme, elle n'est pas là pour punir ». **Sur la loi Macron** et son adoption grâce au 49-3 : « Le fait que cette loi ait été adoptée dans des conditions difficiles montre que [Manuel] Valls a vraiment l'intention de réformer, qu'il ne s'arrête pas en chemin. [Toutefois,] cette loi ne peut être qu'un premier pas. [...] On va examiner le programme national de réformes pour notamment voir ce qui, dans le domaine du marché du travail, permet d'aller plus loin ».

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20150223trib2e39a3297/deficit-des-sanctions-contre-la-france-ne-sont-pas-exclues-selon-moscovici.html>

(Source : www.latribune.fr du 23/02/2015, avec AFP)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Comment les hôpitaux négocient leurs tarifs avec le gouvernement

En ce mois de février 2015, les hôpitaux et les cliniques privées se succèdent au ministère de la Santé. **Pourquoi ?** C'est l'époque de la négociation des tarifs auxquels ils pourront facturer les soins à l'Assurance maladie en 2015. De l'issue de cette négociation dépend une très grande partie de leur budget. On assiste cette année à des discussions particulièrement tendues. En effet, le budget affecté à l'Assurance maladie est sévèrement restreint ; il ne pourra progresser que de 2,1 %. **Le Figaro** : « C'est moitié moins que la progression naturelle des dépenses de santé. Cette dernière culmine à environ 4 % par an, sous l'effet du vieillissement de la population, de l'essor continue des maladies chroniques et de l'inflation des prix des nouveaux traitements médicaux ». Ce qu'on sait déjà, depuis la présentation du budget de la sécu en septembre 2014, c'est que les moyens des hôpitaux ne pourront progresser que de 2 %. Et bien que leur activité soit en constante augmentation, ils n'en devront pas moins respecter l'enveloppe qui leur est attribuée. Ce qui signifie en clair qu'ils factureront plus d'actes à la Sécu mais que, pour respecter leur enveloppe budgétaire, ils seront amenés à baisser leur prix. De leur côté, les cliniques craignent « de se voir retirer les avantages du pacte de compétitivité (estimés à 83 millions d'euros) via une baisse plus prononcée de leurs tarifs ». **Pourquoi ?** Tout simplement parce que les hôpitaux du public n'ont pas droit aux allègements de charge du pacte. Le privé redoute par conséquent une baisse des tarifs estimée entre 1,75 % et 2,10 %. L'enjeu de ces négociations, on le voit, est de taille pour les uns comme pour les autres. Concernant le secteur public, **le syndicat CGT-action sociale** s'est exprimé : « Des patients en grand nombre passent des journées entières sur des brancards faute de lits ». La CGT réclame par conséquent plus de moyens. **Patrick Pelloux, de l'Amuf**, le syndicat des urgentistes, parle, lui, de « situation sanitaire critique ». Il réclame des réouvertures de lits.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/02/23/20002-20150223ARTFIG00010-comment-les-hopitaux-negocient-leurs-tarifs-avec-le-gouvernement.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 23/02/2015, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● On pourrait économiser 10 milliards d'euros sur le médicament

Des experts français de la santé, médecins, politiques, lanceurs d'alerte (dont Anticor et le collectif Formindep) s'attaquent à la politique du médicament en France. Pour eux, les Plfss (projets de loi de financement de la Sécurité sociale) s'avèrent toujours inefficaces. **Pourquoi ?** Parce qu'ils sont uniquement comptables et « totalement dépourvus des réformes de structure nécessaires, notamment en matière de politique du médicament, dont la dépense en ville et à l'hôpital, est astronomique ». La politique du médicament coûterait 34 milliards d'euros (assurance-maladie obligatoire et complémentaire) pour 66 millions d'habitants. **Viva.presse** : « Les baisses de prix, qui restent dérisoires, et les déremboursements sont immédiatement contrebalancés par la sortie de "faux nouveaux médicaments chers et inutiles" dont 90 % sont des Asmr 5, c'est-à-dire sans aucune plus-value thérapeutique, dénoncent les signataires, qui font état de la situation en Italie qui obtient les mêmes résultats sanitaires avec une dépense de 18 milliards d'euros ». **Les causes de cette situation ?** Elles seraient au nombre de quatre : **01)-** L'opacité de la

politique de fixation des prix du médicament par le Comité économique des produits de santé ; **02)**- La surprescription des médicaments les plus récents, inutiles et très chers, et même dangereux parfois, que l'Agence nationale de sécurité des médicaments (Ansm) continue à autoriser ; **03)**- Des génériques insuffisamment prescrits (à titre de comparaison : on en prescrit en France deux fois moins qu'en Angleterre, aux Pays-Bas, au Danemark ou en Allemagne ; de plus, ce sont les plus chers d'Europe, en moyenne 30 % de plus qu'en Italie avec des pics à 100 %) ; **04)**- Des dysfonctionnements de complaisance au profit des laboratoires. **D'après le collectif** : « *Les prix français sont fixés de façon arbitraire au gré du lobby industriel par un Ceps inféodé aux multinationales pharmaceutiques et qui n'a aucune volonté d'injecter la transparence nécessaire pour réduire les déficits devenus insupportables pour notre pays alors que toute l'Europe a équilibré ses budgets santé ; cette situation remettant en cause notre système de protection sociale solidaire... En fait la Sécurité sociale et les complémentaires, donc le citoyen, servent de pompe à finances à des firmes qui assoient toujours plus leur lobby par leur puissance financière sans rien proposer, sauf exceptions, en terme d'innovations. [En France,] une opération mains propres sur le médicament] pourrait permettre de réaliser 10 Md€ d'économie ».*

<http://www.viva.presse.fr/on-pourrait-economiser-10-milliards-euros-sur-le-medicament-170449>

(Source : www.viva.presse.fr du 17/02/2015, Anne-Marie Thomazeau)

FISCALITE

● Fraude fiscale : mandats d'arrêt contre trois anciens dirigeants d'UBS en Suisse

Des juges français ont lancé des mandats d'arrêt contre trois anciens dirigeants d'UBS Suisse. La justice française a mis en examen la banque pour blanchiment aggravé de fraude fiscale (la banque aurait mis sur pied un système de démarchage illégal de riches clients français afin que ces derniers ouvrent un compte en Suisse, à l'insu du fisc), sur la période 2004-2012. Une caution a été fixée à l'été 2014. Son montant est de 1,1 milliard d'euros. La banque a contesté cette caution, en vain, auprès de la Cour d'appel de Paris, puis de la Cour de cassation. Les mandats d'arrêt, eux, ont été délivrés parce que les trois anciens dirigeants d'UBS ne se sont pas présentés à une convocation de la justice.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/fraude-fiscale-mandats-d-arret-contre-trois-ancien-dirigeants-d-ubs-en-suisse_1652272.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 17/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Casino durement impacté par la guerre des prix et les effets de change

Le 17/02/15, Casino a enregistré en 2014 un bénéfice net en baisse de 10,1 % (556 millions d'euros) et un chiffre d'affaires en recul de 0,3 % (48,49 milliards d'euros). Le résultat opérationnel courant (ROC) est, lui, quasi-stable à 2,231 milliards d'euros (contre 2,28 milliards en 2013). Idem pour la marge opérationnelle, qui est « *quasi-stable en publié à 4,6 % contre 4,7 %, et [en progression] de 7 points de base en organique (c'est-à-dire à l'aide des moyens de production, de recherche, de distribution, créés grâce aux ressources humaines, financières de l'entreprise)* ». **Deux causes à ces résultats : 01)**- Les effets de change (répercussion financière d'une variation d'une devise par rapport à une autre) ; **02)**- La politique de baisse des prix enclenchée depuis deux ans en France, qui a d'abord porté sur les hypermarchés Géant, avant de s'intensifier en 2014 sur les magasins de proximité comme Franprix et Leader Price. A l'international, par contre, le groupe progresse nettement, surtout grâce à l'Amérique latine (+ 11,9 % en organique sur l'alimentaire, + 35,7 % sur le non-alimentaire). **Jean-Charles Naouri, PDG de Casino** : « *Pour 2015, le groupe est confiant sur ses perspectives de développement* ». Le communiqué de Casino explique que pour la France, le groupe table sur une progression de ses ventes en organique, et sur un résultat opérationnel courant annuel « *supérieur à celui de l'exercice précédent* ». Pour international, sont visées également « *une croissance organique soutenue de l'activité et une croissance du ROC supérieure à celle du chiffre d'affaires* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/20150217tribf2cb83284/casino-durement-impacte-par-la-guerre-des-prix-et-les-effets-de-change.html>

(Source : www.latribune.fr du 17/01/2015, avec AFP)

● Fraude fiscale : l'incroyable confession de l'héritière de Nina Ricci

Arlette Ricci, l'héritière de Nina Ricci, dont le procès vient de s'ouvrir et qui est accusée de fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale, a fini par reconnaître qu'elle avait bien de l'argent caché en Suisse. Alors qu'elle niait les faits depuis sa mise en examen en 2011. Arlette Ricci conteste maintenant le montant de l'argent dissimulé, 16,7 millions d'euros en 2007, disséminés sur neuf comptes, via la société panaméenne Parita. Sa fille, Marguerite Vignat, est aussi poursuivie pour fraude fiscale. Par l'intermédiaire de sa mère, Arlette Ricci, et via la société Myr Associates, immatriculée aux Îles Vierges, elle était bénéficiaire, en 2005 et 2006, de comptes créditeurs d'1,5 million d'euros. En 18 mois, elle aurait retiré près de 50 000 euros sur ces comptes avant que ces derniers ne soient clôturés. L'avocat des deux femmes, **Jean-Marc Fedida**, a critiqué l'attitude du fisc, estimant que ce dernier n'avait pas donné leur chance à ses clientes : « *Il a été impossible d'avoir la moindre discussion constructive puisqu'une plainte pénale a tout de suite été déposée. Il n'y a eu aucune possibilité de régulariser la situation* ». Ce qu'a nié l'avocat de l'administration fiscale, **Pierre de Fabrègues**, du cabinet Urbino associés : « *Ceci est totalement inexact, une régularisation est toujours possible malgré des poursuites pénales* ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150217.CHA3169/fraude-fiscale-l-incroyable-confession-de-l-heritiere-de-nina-ricci.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150218_NLCHAACU10H- -fraude-fiscale-l-incroyable-confession-de-l-heritiere-de-nina-ricci#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150218](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150217.CHA3169/fraude-fiscale-l-incroyable-confession-de-l-heritiere-de-nina-ricci.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150218_NLCHAACU10H- -fraude-fiscale-l-incroyable-confession-de-l-heritiere-de-nina-ricci#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150218)

(Source : www.challenges.fr du 17/02/2015, David Bensoussan)

● PSA affiche un bilan 2014 encourageant

Le 18/02/15, PSA annonçait que, pour 2014, ses bilans financiers étaient plutôt encourageants. En effet, même si le groupe n'est pas totalement « *repassé dans le vert* », il a très nettement réduit ses pertes et s'est désendetté (effaçant une ardoise de 4 milliards d'euros). Le résultat opérationnel courant redevient bénéficiaire à 905 millions d'euros (contre une perte de 364 millions d'euros en 2013). Le résultat net, lui, termine sur une perte de 555 millions d'euros ; un chiffre nettement meilleur que les 2,22 milliards de déficit enregistrés en 2013. Le chiffre d'affaires ressort à 53,6 milliards d'euros, soit une hausse de 1 %. La branche automobile voit toutefois ses revenus baisser de 0,9 %, à 36,085 milliards d'euros. **Carlos Tavares**, PDG de PSA, le 18/02/15, dans *Le Monde* : « *Nous sommes dans une dynamique positive. [...] Nous avons dépassé les 2 milliards d'euros de flux de trésorerie sur un an au lieu de trois ans comme prévu. Et nous nous sommes complètement désendettés. Maintenant, nous allons nous atteler à l'amélioration de l'efficacité de la division automobile* ». **Les objectifs pour 2015 ?** Une marge opérationnelle à 2 % (contre 0,1 % en 2014). **M. Tavares** a expliqué que PSA allait se concentrer sur une croissance rentable et non pas sur une course aux volumes : « *[La question de la croissance organique ou d'une alliance ne devrait être abordée que dans un second temps, une fois que le groupe aura] redressé les fondamentaux économiques* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/20150218trib4496e92d9/psa-affiche-un-bilan-2014-encourageant.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150218](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/20150218trib4496e92d9/psa-affiche-un-bilan-2014-encourageant.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150218)

(Source : www.latribune.fr du 18/02/2015, Nabil Bourassi)

[Retour au sommaire](#)

● Uber dépose une nouvelle plainte contre la France

D'après *Les Echos*, Uber, le service américain de voitures avec chauffeur (VTC), a déposé une nouvelle plainte contre la France, après celle de décembre 2014, devant la Commission européenne - l'Allemagne et l'Espagne devraient bientôt voir une plainte déposée contre elles. **L'objectif pour Uber par rapport à la France ?** Obtenir « *l'ouverture d'une procédure d'infraction contre le gouvernement français pour parvenir à l'annulation de la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur promulguée début octobre* ». Selon **Uber**, « *les mesures prescrites par la loi [française, Ndlr] enfreignent sérieusement un certain nombre de dispositions fondamentales et des principes du droit de l'Union européenne* ». Rappelons qu'Uber propose, via Uberpop, une mise en relation passagers et automobilistes (qui ne sont

pas des chauffeurs professionnels) par l'intermédiaire d'une application smartphone. Ce qui provoque la colère des taxis.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150218.CHA3172/uber-porte-a-nouveau-plainte-contre-la-france-pour-inflechir-la-legislation-sur-les-taxis.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150218_NLCHAACU10H--taxi-vtc-nouvelle-plainte-d-uber-contre-la-france#xtor=EPR-14-Quot10h30\]-20150218](http://www.challenges.fr/entreprise/20150218.CHA3172/uber-porte-a-nouveau-plainte-contre-la-france-pour-inflechir-la-legislation-sur-les-taxis.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150218_NLCHAACU10H--taxi-vtc-nouvelle-plainte-d-uber-contre-la-france#xtor=EPR-14-Quot10h30]-20150218)

(Source : www.latribune.fr du 18/02/2015, avec AFP)

● **Écoutes judiciaires : une société privée réclame 8 millions d'euros à l'État**

Le 19/02/15, la société **Elektron** a publié une lettre ouverte au premier ministre dans Le Parisien. **Son but ?** Rappeler que l'Etat lui doit de l'argent, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. **Qui est la société Elektron ?** C'est l'une des quatre sociétés qui réalisent aujourd'hui les écoutes judiciaires en France. **Michel Besnier**, PDG d'Elektron, explique que l'Etat lui doit « *encore plus de 8 millions d'euros* », sur un chiffre d'affaires de 11 millions. M. Besnier se réfère à l'annonce faite par Manuel Valls de « *mesures exceptionnelles* » pour la sécurité comprenant, entre autres, le contrôle d'Internet ou la construction dans les prisons de quartiers spécifiques pour les détenus radicalisés : « *Comment allez-vous honorer ces nouvelles prestations alors que vous ne payez déjà pas celles qui ont été effectuées ? [...] Le ministère de la Justice déclare ne pas avoir d'argent* ». Un contentieux existe entre l'Etat et les sociétés d'écoute, qui devaient disparaître en 2009, à cause de la création d'une plateforme nationale des interceptions judiciaires (Pnij). **Le Point** : « *Les sociétés chargées des écoutes, qui se sont depuis constituées en groupement d'intérêt économique, avaient été alors exclues de l'appel d'offres au motif qu'elles n'avaient pas d'accréditation "confidentiel défense" : c'est le géant de l'armement Thales qui avait remporté le marché* ». Mais les problèmes se sont visiblement succédé puisque, en 2014, le site de la Pnij, situé dans les Yvelines, n'était toujours pas opérationnel. Et les quatre sociétés d'écoute se sont retrouvées en grève, afin d'obtenir des garanties sur leur avenir. Depuis, des négociations ont été entamées mais il semble qu'elles piétinent. D'où la lettre d'Elektron. **M. Besnier à M. Valls** : « *Nous avons attiré l'attention du ministère de la Justice sur ce défaut de paiement et ses conséquences sur le maintien de nos équipes et le risque de dysfonctionnements de nos systèmes. Il semblerait que l'essentiel de ce dossier n'ait pas été porté à votre connaissance, pas plus qu'à celle de la Cour des comptes [chargée d'un rapport sur la Pnij, NDLR]. [...] La sécurité de la nation ne saurait faire l'objet de mesquineries ni de leurre sur les performances de systèmes qui tardent à venir* ».

[http://www.lepoint.fr/justice/ecoutes-judiciaires-une-societe-privee-reclame-8-millions-d-euros-a-l-etat-19-02-2015-1906292_2386.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150219](http://www.lepoint.fr/justice/ecoutes-judiciaires-une-societe-privee-reclame-8-millions-d-euros-a-l-etat-19-02-2015-1906292_2386.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150219)

(Source : www.lepoint.fr du 19/02/2015)

● **Areva annonce une perte nette de 4,9 milliards pour 2014**

Le 23/02/15, le groupe Areva a annoncé, pour 2014, une perte nette de 4,9 milliards d'euros. Un montant supérieur à la valeur du groupe en Bourse, qui est de 3,7 milliards d'euros. Ce bilan est provisoire. Il a été estimé par le Comité d'audit et d'éthique, qui va de nouveau examiner les comptes d'Areva le 02/03/15. Le Conseil d'administration arrêtera alors les comptes définitifs le 03/03/15. Areva est piloté désormais par une direction entièrement nouvelle. Le groupe, dans un communiqué, « *rappelle qu'il travaille à l'élaboration d'un plan de compétitivité et d'une feuille de route stratégique et financière qui feront l'objet d'un point spécifique le 4 mars lors de la présentation des résultats annuels* ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150220.CHA3269/vers-une-perte-record-de-4-milliards-d-euros-pour-areva.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150223_NLCHAACU10H--areva-annonce-une-perte-nette-de-4-9-milliards-pour-2014#xtor=EPR-14-Quot10h30\]-20150223](http://www.challenges.fr/entreprise/20150220.CHA3269/vers-une-perte-record-de-4-milliards-d-euros-pour-areva.html?cm_mmc=EMV--CHA--20150223_NLCHAACU10H--areva-annonce-une-perte-nette-de-4-9-milliards-pour-2014#xtor=EPR-14-Quot10h30]-20150223)

(Source : www.challenges.fr du 20/02/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Sanofi : un bonus de 4 millions pour le nouveau patron a du mal à passer**

Olivier Brandicourt est devenu, le 19/02/15, le nouveau patron du groupe pharmaceutique Sanofi. A cette occasion, il touchera 4 millions d'euros de « *bonus de bienvenue* ». Un bonus qui passe mal dans une entreprise qui a supprimé 4 000 postes depuis 2009. **Stéphane Le Foll**, porte-parole du gouvernement, sur RTL : « *C'est incompréhensible. Comment tous ces*

gens, qui expliquent que c'est le mérite, que c'est l'économie libérale, le risque, la prise de risque qui doivent faire les résultats, ces gens-là, à peine prennent-ils la tête d'une entreprise – c'est-à-dire qu'ils n'ont pris encore aucun risque – sont déjà assurés d'avoir [une] rémunération sans commune mesure ? ». **L'explication de Sanofi** : M. Brandicourt percevrait cette prime « en contrepartie des avantages auxquels il a renoncé en quittant son précédent employeur ». **L'Expansion** : « Le groupe précise également que la rémunération d'Olivier Brandicourt sera composée d'une part fixe annuelle brute de 1,2 million d'euros et d'une part variable cible de 150 % de la rémunération annuelle fixe et plafonnée à 250 % - soit entre 3 millions et 4,2 millions d'euros - "soumise à des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs". Il touchera par ailleurs 220 000 options de souscription d'actions par an et 45 000 actions de performance ».

<http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/sanofi-un-bonus-de-4-millions-pour-le-nouveau-patron-a-du-mal-a-passer-1654100.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 23/02/15, avec AFP)

● **La Poste : la CGT déplore 6 284 suppressions d'emplois malgré un chiffre d'affaires « record »**

D'après un communiqué d'un administrateur **CGT de La Poste**, paru le 23/02/15, La Poste a enregistré un chiffre d'affaires « record », à 22,163 milliards d'euros (+ 2 % par rapport à 2013). L'administrateur dénonce « 6 284 suppressions d'emploi » et précise : « [Le résultat d'exploitation s'élève, lui, à] 719 millions d'euros, [...] soit + 16 % par rapport au budget 2014, alors qu'il est impacté par l'amende pour entente illicite sur les tarifs de Géopost de 45 M euros ». Il s'interroge aussi sur l'utilisation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) : « Nous renouvelons notre demande qui consiste à avoir toutes les informations sur l'utilisation du CICE par La Poste. [...] [Le CICE] ne doit en aucun cas être considéré comme un effet d'aubaine financier pour le groupe. [...] Comment donc ont été utilisés les 297 millions de 2013, les 352 millions de 2014, et comment seront utilisés les 341 millions prévus en 2015 ? [Si] ces résultats sont en avance sur le plan stratégique, c'est parce que les postières et les postiers en paient le prix fort avec une nouvelle saignée de 6 864 emplois en équivalent année agent, passant par une répartition des effectifs à 212 077 contre 218 941 en 2013 ».

http://www.liberation.fr/economie/2015/02/24/la-poste-la-cgt-deploire-6-284-suppressions-d-emplois-malgre-un-chiffre-d-affaires-record-1208761?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 24/02/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● **"La santé pour tous ?" par Dominique Polton, prix EN3S 2015**

- **Présentation de l'éditeur** : « Tantôt présenté comme le meilleur du monde, tantôt jugé inefficace, inégalitaire, dispendieux et à réformer d'urgence, qu'en est-il exactement de notre système de santé ? Sa refonte, prévue par la loi santé, au printemps 2015, devrait en priorité réduire les inégalités de santé et d'accès aux soins. Quelles sont donc les forces et les faiblesses de ce système de santé ? En quoi est-il différent de ceux de nos voisins ? Quels enseignements en tirer ? Comment tendre vers davantage d'efficacité et de justice alors que de nombreux défis restent à relever : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques et dégénératives, fortes disparités sociales et régionales... »

L'auteure, **Dominique Polton**, vient de recevoir le **Prix EN3S 2015** (École nationale supérieure de la Sécurité sociale) dans la catégorie "pédagogie" pour cet ouvrage : "La santé pour tous ?" Alors qu'une loi santé va être débattue au Parlement, au printemps 2015, ce nouveau titre de la collection Doc' en poche présente les principales pistes de réforme envisagées.

<http://www.viva.presse.fr/dominique-polton-notre-systeme-de-sante-est-bon-mais-inegalitaire-170420>

- "La santé pour tous ?" par Dominique Polton. La Documentation Française, collection Doc en poche-Place au débat. 144 pages. 10 décembre 2014.

(Source : www.viva.presse.fr du 09/02/2015, Anne-Marie Thomazeau)

DERNIERE NOUVELLE

● Déficit - Sapin : "On fera moins que 4,4 % du PIB"

Le 23/02/15, **M. Sapin**, ministre des Finances, s'est exprimé devant la presse, en marge d'un déplacement à Bazainville (78). **Sujet ?** Le déficit public. **M. Sapin** s'est dit « sûr » que le chiffre définitif du déficit public de la France pour 2014 serait inférieur à la prévision du gouvernement : « *Les chiffres que j'ai annoncés pour 2014 sont des chiffres chaque jour confortés. Je suis sûr que ça ne pourra être que moins que ce que j'ai annoncé* ». Cette déclaration a été faite à quelques jours du verdict de la Commission européenne sur les finances publiques hexagonales, verdict que M. Sapin attend « *avec beaucoup de sérénité* ». Rappelons que la prévision officielle du gouvernement est, pour 2014, un déficit public équivalent à 4,4 % de son produit intérieur brut. Un dérapage par rapport à 2013 (4,1 %), mais Bercy affirme que ce dérapage sera en définitive inférieur.

[http://www.lepoint.fr/economie/deficit-sapin-on-fera-moins-que-4-4-du-pib-23-02-2015-1907344_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150224](http://www.lepoint.fr/economie/deficit-sapin-on-fera-moins-que-4-4-du-pib-23-02-2015-1907344_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150224)

(Source : www.lepoint.fr du 23/02/2015, AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr